



## **Assemblée plénière du 6 février 2015**

**Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

### **Procès Verbal**

#### **1. Rappel de l'ordre du jour**

9h30 - Ouverture de la séance par Roger Genet (DGRI)

9 h40 - Allocution de la présidente Christine Noiville (donnée en Annexe)

10h15 - Intervention de Jean-Christophe Pagès, président du Comité scientifique

10h25 - Intervention de Claude Gilbert, président du Comité économique, éthique et social

10h35 - Présentation du Secrétariat

#### ***11h - Pause***

11h15 - Adoption du projet de Règlement intérieur : discussion

#### ***13h - Cocktail et buffet déjeunatoire***

**14h30 - Adoption du règlement intérieur : suite de la discussion et vote**

#### ***15h - Séances des comités en parallèle***

Réunion des membres du CS dans l'amphithéâtre Poincaré sous la présidence de J.-C. Pagès

Présentation des règles de fonctionnement et du calendrier

Élection des vice-présidents

Réunion des membres du CEES en salle Maurice Allais sous la présidence de Claude Gilbert

Présentation des règles de fonctionnement et du calendrier

Élection des vice-présidents

**17h30** Clôture des travaux

#### **2. Membres présents ou représentés, invités**

pour le Comité scientifique (CS) :

Claude Bagnis, Avner Bar-Hen, Marie-Anne Barny, Yves Bertheau, Pascal Boireau, Thierry Brévault, Bruno Chauvel, Denis Couvet, Elie Dassa, Hubert de Verneuil, Claudine Franche, Philippe Guerche, Joël Guillemain, Guillermina Hernandez-Raquet, André Jestin, Bernard Klonjowski, Marc Lavielle,

Valérie Le Corre, Olivier Lemaire, Didier Lereclus, Rémy Maximilien, Eliane Meurs, Nadia Naffakh, Didier Nègre, Jean-Louis Noyer, Sergio Ochatt, Jean-Christophe Pagès, Michel Renard, Patrick Saindrenan, Marie Bérengère Troadec, Bernard Vaissière et Jean-Luc Vilotte.

absents ou excusés :

Florence Bellivier, Philippe Berny, François-Christophe Coleno, Nathalie Eychenne, Cédric Moreau de Bellaing, Daniel Parzy, Catherine Régnauld-Roger, Pascal Simonet.

Florence Bellivier et Cédric Moreau de Bellaing avaient donné pouvoir à Jean-Christophe Pagès ; Catherine Regnault-Roger à Philippe Guerche ; Daniel Parzy à Elie Dassa.

pour le Comité économique, éthique et social (CEES) :

Sandrine Barrey, Serge Boarini, Bénédicte Bonzi et sa suppléante Birgit Müller, Laurent Bourdil et sa suppléante Catherine Dagorn, Estelle Brosset, Nathalie Bruck et son suppléant Jacques Lechenet, Daniel Cheron et son suppléant Vincent Magdelaine, Patrick De Kochko et sa suppléante Anne Wanner, Laurent Moinet suppléant de Daniel Evain, Arnaud Faucon, Sophie Fonquernie, Anaïs Fourest, Cynthia Fleury suppléante de Patrick Gaudray, Hervé Gomichon, Jean-Christophe Gouache, Olivier Andrault suppléant de Jean-Yves Hervez, Jonathan Lalondrelle suppléant de Céline Imart, Jean-Luc Juthier, Anne Legentil, François Lucas, Isabelle Maincion, René Mazars et sa suppléante Françoise Antonini, Pierre Medevielle, Manuel Messey et son suppléant Patrick Mercier, Dominique Olivier et sa suppléante Elisabeth Blesbois, Marc Peyronnard et son suppléant Christian Hosy, Jean-Marie Sirvins, Egizio Valceschini, Sarah Vanuxem, Bernard Verdier et Anne-Claire Vial.

absents ou excusés :

Gilbert Barbier, Jacques Commere, Céline Duroc, Eric Devron, Daniel Evain, Patrick Gaudray, Jocelyne Hacquemand, Jean-Yves Hervez, Céline Imart, Guilhem Isaac-Georges, Guy Kastler, Anne-Yvonne Le Dain, Vincent Ledee, Selim Louafi, Dominique Orliac, Jean-Paul Pourquier, Gérard Schrepfer, Emilie Tafournel, Anne Valette.

pour le HCB

la présidente Christine Noiville, le président du Comité scientifique Jean-Christophe Pagès (également membre du Comité scientifique) et le président du Comité économique éthique et social Claude Gilbert,

Joëlle Busutil, secrétaire générale, Annette Mollet, assistante, Christine Huet, gestionnaire et les chargés de mission : Flore Biteau, Nils Braun, Catherine Golstein, Sylvie Guichoux-Clément et Martin Rémondet.

David Caffier était excusé.

Invités

Christian Bleux, Jean-Pierre Butault, Jean-Pierre de Cavel, Stéphane Einhorn, Rémi Fouquet, Roger Genet, Anne Grevet, Didier Hoffshir, Emmanuelle Miralles et Emmanuelle Soubeyran

### **3. Quorum et règles relatives à l'adoption du règlement intérieur**

Vu le décret portant nomination du président du Haut Conseil des biotechnologies, du président et des membres du CS, du président et des membres du CEES, en date du 30 décembre 2014, le HCB comprend 73 membres (40 pour le CS, 33 pour le CEES).

Le règlement intérieur précise que « *les membres ne peuvent se prononcer que si le quorum est atteint, c'est-à-dire lorsque la moitié au moins des membres titulaires ou suppléants composant le HCB sont présents, y compris les membres ayant donné pouvoir à un membre présent. Le nombre de pouvoirs ne peut excéder deux par membre. Le vote d'un membre suppléant n'est comptabilisé qu'en l'absence du membre titulaire qu'il supplée.* » S'agissant du vote du règlement intérieur, la présidente et le président du CEES devant se prononcer (outre le président du CS, membre du CS), le nombre total de votants est de 75 lorsque tous les membres sont présents ou représentés. Le nombre de votants présents ou représentés étant en l'occurrence de 68 [30 votants (titulaires ou suppléants) pour le CEES ; 32 votants et 4 pouvoirs pour le CS auxquels ajouter la présidente et le président du CEES], le quorum est donc atteint.

Pour l'adoption du règlement intérieur, la majorité des deux tiers est requise soit 46.

L'allocation d'ouverture de Christine Noiville, présidente du HCB, est donnée en annexe.

Le Secrétariat se présente.

#### **4. Adoption du règlement intérieur : discussion et vote**

La présidente rappelle que :

- le projet de règlement intérieur a été envoyé aux membres le 6 janvier 2015 ;
- pour faciliter la discussion, il leur a été demandé de bien vouloir faire parvenir au HCB leurs propositions d'amendements par mail avant le 30 janvier.

De nombreuses propositions peuvent sans doute être intégrées sans difficulté, d'autres comme les remarques relatives au projet de « Cellule d'appui à l'analyse socio-économique » nécessitent une discussion plus nourrie. Pour faciliter le travail, les propositions d'amendements portées en corrections apparentes sont projetées sur écran.

La présidente propose un vote titre par titre lorsque cela est possible, ou, le cas échéant, article par article. Le vote aura lieu à main levée, des cartons verts ont été remis à cet effet aux votants, les suppléants du CEES qui sont présents n'étant invités à voter qu'en l'absence du titulaire qu'ils représentent.

La discussion se déroule article par article, après que la présidente a pris soin de replacer chacun d'entre eux dans son contexte. La plupart des amendements proposés, incluant les modalités de décision au Bureau (Art. 2.1.1.), sont unanimement acceptés. Certaines questions donnent lieu à des débats nourris :

- l'amendement concernant la question de la Cellule d'appui à l'analyse socio-économique (Art.2.4.2.) a été simplifié dans cette version du règlement intérieur pour en permettre l'acceptation par le plus grand nombre. Une note de bas de page précise que « *Les modalités de fonctionnement et de saisine de cette cellule ainsi que ses missions et les règles de nomination de ses membres seront précisées dans le présent règlement intérieur après vote à la majorité des deux tiers et au terme d'une concertation menée au sein du CEES, en lien avec le Bureau* ». A terme, seuls sept membres du HCB s'opposent à cette rédaction de l'article 2.4.2. ;
- les modalités de décision au sein du Bureau (Art.2.1.1.modification proposée par l'assemblée plénière et acceptée à l'unanimité) ;

- la possibilité de la présence d'observateurs du CS au CEES et inversement a été proposée. Si la légalité de cette présence reste à vérifier, la question a été écartée considérant que seuls onze membres se déclaraient favorables à une telle proposition ;
- la question de la formulation des divergences dans les avis du CS a été discutée, sans conduire à une modification de la rédaction de l'article correspondant (Art.2.3.3., dont le Bureau s'assurera de la bonne mise en œuvre).

**Le règlement intérieur est adopté à la majorité des deux-tiers** (cinq voix contre l'Article 2.4.2. en séance, sept dans des courriels postérieurs à la séance correspondant aux organisations suivantes : Amis de la Terre, France Nature Environnement, Greenpeace France, Confédération paysanne, Fédération nationale d'agriculture biologique, Réseau Semences paysannes et Union nationale d'apiculture française).

## 5. Election des vice-présidents

Etaient candidats :

pour le CS Claude Bagnis, Pascal Boireau, Claudine Franche et Nadia Naffakh  
pour le CEES Patrick de Kochko et Jean-Christophe Gouache.

Les candidats se sont présentés. Ont été élus :

pour le CS : Pascal Boireau et Claudine Franche

nombre de votants : 31 plus 3 pouvoirs

nombre de voix : 34

Claude Bagnis : 5

Pascal Boireau : 13

Claudine Franche : 15

Nadia Naffakh : 1

pour le CEES : Patrick de Kochko et Jean-Christophe Gouache

nombre de votants : 30

nombre de voix : 30

Patrick de Kochko : 17

Jean-Christophe Gouache : 13

ANNEXE :

## **Intervention de Christine Noiville, présidente du HCB**

*Mesdames, messieurs, chers collègues,*

*J'ai beaucoup de plaisir à vous retrouver et à ouvrir cette première séance plénière du nouveau Haut Conseil des Biotechnologies. Ce deuxième mandat a mis du temps à se mettre en place. D'abord, comme vous le savez, les pouvoirs publics ont souhaité faire quelques ajustements dans les règles de composition et de fonctionnement du HCB et il a fallu pour cela préparer un nouveau décret, finalement paru au JO le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Ensuite, sur la base de ce décret, chaque organisme a été invité à nommer ses représentants au HCB, ce que certains n'ont été en mesure de faire qu'assez tard. Comme vous le savez, tous les membres et présidents sont maintenant nommés, de sorte que l'on peut reprendre nos travaux. Avec parmi nous des anciens que je suis contente de revoir, de nouveaux entrants à qui nous souhaitons la bienvenue, et une équipe renouvelée. C'est vrai du secrétariat général. C'est vrai aussi de la présidence, formée d'un trio partiellement nouveau, avec JC Pagès, médecin et que certains d'entre vous connaissent bien puisqu'il a déjà présidé le CS pendant 5 ans, et Claude Gilbert, politiste, nommé président du CEES. Je voudrais dire que je suis ravie de faire équipe avec eux.*

*L'objet de cette plénière est triple.*

*Il s'agit d'une part d'adopter un nouveau règlement intérieur : le HCB doit, pour fonctionner, être doté d'un règlement intérieur ; c'est ce qu'il a fait dès le début de son 1<sup>er</sup> mandat en 2009 ; mais ce texte devait être à la fois toiletté et modifié sur un certain nombre de points pour être mis en conformité avec le nouveau décret. Il doit être adopté aujourd'hui, ce qui occupera sans doute une bonne partie de la matinée, ce qui peut être fastidieux mais n'est pas inutile. D'abord parce que cela permettra à ceux qui connaissent mal le HCB de mieux comprendre sa gouvernance et son fonctionnement. Ensuite parce que le règlement intérieur constitue le cadre dans lequel on va travailler, fixe en quelque sorte les règles du jeu, règles que chacun d'entre nous doit connaître, accepter et partager.*

*Deuxième point à l'ordre du jour : l'élection des vice-présidents. Comme vous le savez sans doute, chaque comité compte désormais deux vice-présidents dont la principale fonction est de siéger au bureau du HCB. Les textes prévoient que chacun des 2 comités procède à l'élection des vice-présidents à sa 1<sup>ère</sup> séance, soit aujourd'hui. Dans cette perspective, chacun rejoindra cet après-midi le comité dans lequel il siège pour procéder entre autres à cette élection.*

*Enfin, au-delà de ces exigences juridico-administratives, l'objet de cette journée, c'est aussi de mieux se connaître les uns les autres, puisque l'on fait tous maintenant partie d'une même institution et que l'on est conduits à travailler ensemble pendant 5 ans, pour une mission commune.*

*Et puisque nous entamons ce nouveau mandat, je pense que cette mission qui nous incombe, il est important d'en rappeler les termes pour que chacun s'en imprègne.*

*La mission qui est confiée au HCB - et qui, donc, nous est confiée -, c'est d'éclairer le Gouvernement sur les questions de biotechnologies. L'éclairage demandé est atypique, différent de ce qui est traditionnellement attendu d'une instance d'expertise. D'abord parce qu'il porte sur toutes les facettes des biotechnologies – non seulement leurs impacts sur l'environnement et la santé mais aussi leurs impacts économiques, sociaux, et les questions éthiques que ces technologies soulèvent. Atypique, ensuite, parce que cet éclairage est demandé non seulement à des experts mais aussi à des parties prenantes. C'est ce qui fait que le HCB, loin des instances d'expertise classiques, est composé de deux comités : un comité de scientifiques qui se prononce sur les questions de sécurité environnementale et sanitaire, et un comité de parties prenantes et de personnalités qualifiées qui se prononce, lui, sur ce que l'on appelle communément les aspects sociétaux.*

*L'exercice demandé n'en est évidemment que plus délicat. Il met notamment à l'épreuve la capacité de tous ces acteurs (vous, scientifiques, parties prenantes et personnalités qualifiées) à cohabiter dans une même institution et à y mener un dialogue constructif. Et chacun sait que ce n'est pas simple dès lors que l'on parle d'un sujet complexe et polarisé comme celui des biotechnologies. Le HCB a du reste connu des tensions, des remous et je me félicite que malgré tout, la présence de vous tous nous permette de poursuivre.*

*Car cet exercice qui nous est demandé a beau être délicat, il est évidemment indispensable de s'y tenir. Pas seulement parce que la loi nous y oblige, mais parce qu'il fait sens et je crois que chacun s'accordera là dessus.*

*On s'accordera d'abord sur le fait que cela a du sens que la réflexion sur les biotechnologies s'appuie non seulement sur l'évaluation de leur sécurité, mais aussi sur l'analyse de ce qu'elles peuvent plus généralement engendrer comme effets positifs ou négatifs pour la société. On sait bien en effet que l'évaluation des risques est indispensable, mais qu'elle n'est qu'une partie des questions en jeu. Notre société peut avoir envie de courir certains risques lorsqu'ils s'accompagnent d'un bénéfice plus grand ; à l'inverse, un produit peut être a priori sûr mais pour autant pas désirable socialement. C'est bien pourquoi qu'il est utile que le décideur public ait en main l'ensemble de ces éléments avant de prendre une décision.*

*On s'accordera aussi sur le fait que cela a du sens que cette réflexion, qui est donc globale, soit confiée à la fois à des experts, à des personnalités qualifiées et à des parties prenantes. Chacun arrive en effet avec ses compétences et ses connaissances complémentaires, avec ses propres lunettes aussi, sa propre lecture des questions en jeu, ce qui constitue une richesse. On n'aurait jamais pu rendre les avis qu'on a rendus sur la propriété intellectuelle, sur l'évolution des lignes directrices de l'AESA, ou sur l'accès aux données brutes des pétitionnaires sans l'apport combiné de biologistes, de toxicologues, d'agriculteurs, de semenciers, de statisticiens, d'ONG environnementales, etc. Et c'est bien dans cette perspective que le nouveau décret a ajusté la composition des comités en y faisant entrer plus d'agronomes, de consommateurs, d'agriculteurs, de semenciers, ou un représentant de la distribution. Parce que, encore une fois, cette diversité des compétences et des points de vue doit permettre un travail plus riche, plus complet, plus contradictoire, qui contribue à mieux éclairer le décideur sur les termes du débat, sur ses enjeux, sur les éléments de réponse disponibles et sur les différentes options de décision possibles.*

*Telle est la mission qui nous est assignée. Ce n'est pas de faire en sorte qu'il y ait des PGM demain sur notre territoire ou qu'il n'y en ait pas, de faciliter les essais de thérapie génique ou de les entraver. C'est d'éclairer au mieux, par une expertise et par un débat de parties prenantes rigoureux et pluralistes, les opportunités et les contraintes que ces différentes biotechnologies*

*présentent pour notre pays, de sorte que le politique puisse prendre des décisions autant que possible en connaissance de cause.*

*Assurément, nos avis ne seront pas toujours consensuels. Ils le seront parfois (ils l'ont été sur certains dossiers lors du premier mandat) et tant mieux ; c'est ce vers quoi on doit tendre ! Parfois, pourtant, il y aura des débats vifs et l'expression de divergences. Mais on n'est pas là pour que vous disiez nécessairement tous la même chose ; on est là pour que disiez ce que vous savez, ce que vous voulez, et pour que vous croisiez vos points de vue en débattant posément de vos désaccords et en recherchant autant que possible un chemin commun. Que cela aboutisse au consensus ou pas, notre travail n'en restera pas moins utile puisqu'il aura contribué à clarifier les enjeux, l'état des connaissances scientifiques à un moment donné, les points de vue dans toute leur diversité, les options et leurs conséquences possibles. Ce faisant, notre travail aura aussi contribué à clarifier les termes d'un débat auquel rares sont aujourd'hui ceux qui comprennent quelque chose. C'est ça qu'on attend d'une instance consultative comme la nôtre et ça doit être ça notre horizon. Au politique, ensuite, de faire ses choix.*

*A cet égard, nous savons tous que notre travail s'inscrit dans un contexte politico-juridique très particulier puisque la France a interdit toute culture de maïs GM sur son territoire. De son côté, le droit européen est en train d'être modifié pour faciliter ce type d'interdictions nationales. Ce qui semble-t-il peut susciter chez certains un sentiment « d'aquabonisme ». A quoi bon mettre son énergie au HCB dans ces conditions. Mais d'une part, le champ de compétence du HCB s'étend bien au-delà des PGM : rappelons en effet que le HCB est compétent pour toutes biotechnologies, qu'il s'agisse d'importation de PGM, d'essais de thérapie génique, de médicaments vétérinaires, de production industrielle de micro-organismes génétiquement modifiés, etc. D'autre part, le Gouvernement souhaite que le débat sur les biotechnologies y compris végétales se poursuive au sein du HCB. Quelle que soit en effet la politique française en matière de PGM, notre pays ne peut pas faire l'économie d'une telle réflexion car nous vivons dans un monde ouvert et qui évolue, de sorte que cette réflexion s'impose à nous de toutes façons, faute de quoi elle nous sera imposée de l'extérieur. Plus on aura avancé en amont sur l'ensemble des questions que soulèvent les biotechnologies et leurs nouveaux développements, mieux on sera préparé à en comprendre les opportunités, les risques, les contraintes.*

*Tels sont les termes de notre mission, auxquels il est nécessaire que nous adhérions tous - ce qui suppose entre autres, on y reviendra, que chacun comprenne et respecte les règles fixées par le règlement intérieur, notamment quant à l'écoute, quant à l'acceptation des différences de point de vue, quant à la compréhension de ce que derrière les divergences, il peut y avoir deux manières distinctes de voir le monde, par exemple d'envisager les modèles agricoles et agro-alimentaires de demain. De ces divergences de vision, on peut, on doit même débattre, non pas dans une logique d'affrontement ou de « guéguerre » stériles mais dans une logique de discussion, de compromis, a minima de clarification.*

*Quelle sera notre feuille de route pour les mois à venir ?*

*Ce sera le rôle du Bureau que d'en discuter. Mais plusieurs points d'ores et déjà.*

*Premièrement, diverses saisines nous attendent ou sont en passe de nous arriver très vite.*

*L'une d'entre elles avait été formulée pendant le 1<sup>er</sup> mandat et doit être poursuivie. Elle concerne les nouvelles technologies de modification du génome des plantes et, notamment, la question de savoir si ces technologies produisent des « OGM » qui doivent être évalués comme tels.*

*D'autres saisines gouvernementales sur des dossiers déposés par des pétitionnaires nous sont déjà arrivés ou vont nous parvenir très prochainement, sur des demandes d'essais de thérapie génique notamment, ou sur des demandes de mise en marché de plantes transgéniques ... toute chose qui suppose une autorisation des autorités publiques après avis du HCB.*

*Deuxième point, au-delà de ces saisines, il faut que nous soyons nous mêmes forces de proposition, que nous fonctionnions de manière plus proactive, que nous prenions des initiatives. Durant le premier mandat, nous avons essentiellement travaillé en réaction aux saisines ministérielles, c'est-à-dire le plus souvent au cas par cas, sur des dossiers de demande d'essai, d'importation ou de mise en culture de PGM. Si le HCB doit continuer à assumer ce rôle de conseil, il doit parallèlement mieux se positionner en organisme de veille au service des pouvoirs publics, mais aussi en organisme de réflexion sur des questions transversales qui sont au cœur des controverses relatives aux biotechnologies. Les autosaisines que nous avons entreprises sur l'accès aux données d'évaluation des pétitionnaires ou sur la propriété industrielle, le colloque que nous avons organisé sur la brevetabilité des gènes, ont eu un large écho, ont été largement salués, ce qui confirme une attente forte du HCB comme lieu de réflexion et d'échanges à froid sur ces questions globales.*

*Dans cette perspective, le secrétariat a entrepris un état des lieux sur la « Biologie de garage » et se prépare à en entreprendre un autre sur ce qui est une interrogation croissante, notamment de journalistes, à savoir les lâchers d'Insectes génétiquement modifiés. La question se posera à nous à un moment ou à un autre ; il nous revient d'anticiper la réflexion.*

*Toujours dans cette perspective, j'ai proposé au Gouvernement que le HCB apporte sa pierre au débat voulu par le Premier ministre sur l'innovation dans le domaine de l'agriculture. Manuel Valls a en effet proposé qu'une réflexion soit prochainement lancée sur ce thème et le Haut Conseil des biotechnologies a naturellement vocation à y contribuer, selon des modalités sur lesquelles le Bureau devra se prononcer.*

*Tous ces travaux, comme je l'ai proposé au Gouvernement et aux parlementaires, ne pourront être menés à bien qu'à 4 conditions.*

*D'abord en poursuivant une démarche engagée en fin de 1<sup>er</sup> mandat et qui consiste, pour ce qui concerne les dossiers de demande de pétitionnaires qui nous sont soumis, à travailler de façon plus générique, par types de dossiers (dossiers de mise en culture de maïs Bt, de maïs tolérants à un herbicide total, etc.), pour lesquels il faut établir une doctrine sur un certain nombre de points récurrents. L'objectif est de ne pas « refaire le match » à chaque fois, ce qui est facteur de démobilisation, et de gagner du temps. Cette démarche, il est important de la consolider.*

*2<sup>e</sup> exigence de méthode, le HCB doit monter en compétences dans des domaines d'expertise nouveaux et complexes. La crédibilité du HCB tient largement à l'expertise qu'il apporte au décideur public. Sur ce registre, il est nécessaire notamment de développer une expertise dans des domaines pour lesquels on a été à l'origine assez mal outillé, notamment en matière d'impacts socio-économiques. Je crois que chacun s'accorde à dire qu'il est important de mieux renseigner cette question et l'enjeu est devenu d'autant plus net avec la dynamique en cours au plan européen, qui conduit elle aussi à ce que les impacts économiques, sociaux, agronomiques des OGM soient évalués. Dans cette nouvelle dynamique, le HCB doit prendre toute sa part et, si*



*possible, devenir un référent en produisant des expertises robustes, ce à quoi nous avons beaucoup travaillé depuis 18 mois, avec l'aide des ministères et notamment du Minagri que je remercie. Je sais que certains d'entre vous, on y reviendra lors de la discussion sur le règlement intérieur, s'interrogent et parfois même s'inquiètent de cette évolution, en se demandant si elle ne pourrait pas conduire à court-circuiter les comités et notamment les débats au CEES. Je voudrais dire que ce n'est pas du tout comme cela que l'on conçoit les choses et que le CEES restera seul souverain pour rendre des recommandations. L'objectif est simplement que des experts répondent au mieux aux nombreuses questions de type socio-économique qui émergent au CEES. Ces expertises doivent avoir une fonction d'appui aux débats du CEES, sans devenir l'alpha et l'omega des travaux du HCB ni préempter les avis des comités.*

*A cet égard, je n'oublie pas non plus qu'il nous faut aussi aller plus loin sur le terrain de la réflexion éthique. Un travail a été mené pendant le 1<sup>er</sup> mandat sur l'éthique de l'évaluation en matière de biotechnologies et il nous faudra réfléchir à la manière de poursuivre au mieux cette réflexion. J'inviterai le Bureau très vite à se saisir de la question.*

*. 3<sup>e</sup> point, il nous faudra travailler davantage en petits groupes de travail et, dès que les sujets le justifient, mettre en place des groupes « intercomités ». Là encore, seuls les comités seront évidemment in fine aptes à rendre des avis et recommandations, ensemble si le bureau le décide. Mais il s'agit de constater que préparer ces avis et recommandations en groupes de travail a été, ces deux dernières années, une méthode constructive, efficace et appréciée par tous.*

*. Enfin, pour terminer sur la méthode, je souhaite que l'on assure non seulement une meilleure visibilité de nos travaux mais aussi leur lisibilité. Les avis du HCB sont mal connus et souvent complexes : souvent très techniques, généralement composés d'un avis du CS et d'une recommandation du CEES, ils abordent de multiples registres et font volontairement état des divergences de position entre les membres ; il s'agira donc, sans nier les controverses bien sûr, de clarifier nos messages. C'est indispensable si l'on veut installer le HCB comme une instance de référence dans le paysage institutionnel.*

*Ce sont ces différents axes que j'ai partagés avec J.-C. Pagès et C. Gilbert depuis le mois de septembre, et qu'on a commencé à mettre en action avec l'équipe du secrétariat général. On a maintenant besoin de vous pour continuer en se mettant au travail de manière concertée. Merci de votre engagement.*